

# RAPPORT ANNUEL 2020 CONCERNANT LA GESTION CONTRACTUELLE



Déposé le 17 février 2021

# Contexte

Par l'adoption de la loi 122 - *Loi visant principalement à reconnaître que les municipalités sont des gouvernements de proximité et à augmenter, à ce titre, leur autonomie et leurs pouvoirs*, l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes* est modifié de façon à indiquer qu'au moins une fois l'an, la municipalité dépose, lors d'une séance du conseil, un rapport concernant l'application de leur règlement sur la gestion contractuelle.

# Bref historique

- L'Assemblée nationale du Québec a adopté, le 15 juin 2017, le projet de loi no 122 *Loi visant principalement à reconnaître que les municipalités sont des gouvernements de proximité et à augmenter, à ce titre, leur autonomie et leurs pouvoirs.*
- En vertu du projet de loi 122, notre *Politique de gestion contractuelle* en vigueur au 31 décembre 2017 est réputée être un règlement à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018.
- Le 22 mai 2019, le règlement 81-2019 – *Règlement relatif à la gestion contractuelle* entre en vigueur.
- Un amendement est apporté au règlement 81-2019 par l'entrée en vigueur du règlement 81-2019-1 – *Règlement relatif à la gestion contractuelle afin de revoir les règles d'attribution des contrats dont la valeur est inférieure au seuil décrété par le ministre obligeant un appel d'offres public pour l'adjudication d'un contrat de gré à gré* le 20 décembre 2019.

Le règlement sur la gestion contractuelle vise l'encadrement dans le cadre du processus d'adjudication d'un contrat ou de l'attribution d'un contrat de gré à gré dont principalement les mesures suivantes :

- L'impartialité et l'objectivité des appels d'offres et contrats;
- Favoriser le respect des lois applicables qui visent à lutter contre le trucage des appels d'offres;
- La rotation des fournisseurs;
- Assurer le respect de la *Loi sur la transparence et l'éthique en matière de lobbyisme*;
- La prévention des gestes d'intimidation, de trafic d'influence ou de corruption;
- La gestion des contrats sans les dénaturer;
- L'encadrement de la prise de décision;
- La prévention des situations de conflit d'intérêts.

# Statistiques – SEA0

Type de contrat	Nature du contrat	Nombre de contrats	Valeurs des contrats
Appels d'offres public	Travaux de construction	2	16 239 982 \$
Appels d'offres public	Services professionnels	1	305 691 \$
Appels d'offres public	Approvisionnement de biens	2	335 901 \$
Appels d'offres public	Autres	1	13 764 \$
Gré à gré	Travaux de construction	1	115 105 \$
Gré à gré	Approvisionnement de biens	4	142 744 \$
Gré à gré	Services professionnels	1	42 334 \$
Appels d'offres sur invitation	Service de nature technique	1	68 686 \$

# Statistiques (suite)

2 145 commandes ont été émises en 2020 pour un total de 41 436 394 \$

16 808 480 \$	Appels d'offres public (105 700 \$ et +)
68 686 \$	Appels d'offres sur invitation (25 000 \$ à 105 700 \$)
300 183 \$	Contrats 25 000 \$ et + de gré à gré
17 094 518 \$	Quotes-parts (Agglomération et CMM)
7 164 527 \$	Autres (Achat de biens et services, services publics, etc.)